

Infos pratiques

Transport à la demande

Le dernier n° du « Quoi de neuf » de la Communauté de Communes de Rosheim vous a largement parlé du transport à la demande.

Un simple rappel : Le transport hors-canton ne sera mis en place qu'à compter du **1er septembre**.

Ligne Rosenwiller-Rosheim-Griesheim

Compte tenu du manque de fréquentation, le Conseil Général a décidé de fermer la ligne de bus mise en place à l'été 2009.

Déchets spéciaux

Les déchets ménagers spéciaux (pesticides, peintures, solvants, etc...), sont acceptés en déchetterie, mais à certaines dates : la prochaine sera le 06/11/10 à Boersch de 9h à 12h.

Nouveau correspondant DNA à Rosenwiller

Bernard FLIEGANS - 03 88 50 25 10

Vos avis

Dans notre bulletin du mois de janvier, nous vous avons fait part de notre décision de limiter à 30 km/h la vitesse de circulation dans le village. Le plan de la signalisation indiqué est à présent opérationnel. Quelques mois après cette mise en place, vous avez peut-être des remarques à faire, des suggestions à apporter. N'hésitez pas à nous en parler. Vous pouvez naturellement nous contacter par mail : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

Votre Mairie

Horaires d'accueil

Vous serez accueillis par Patricia Rohlfshagen, Secrétaire.

- Lundi : 8h00 - 12h00
- Mardi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00
- Mercredi : 8h00 - 12h00
- Jeudi : 8h00 - 12h00
- Vendredi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00
- Samedi : (ouvert le 1er et le 3ème du mois) 9h00 - 11h00

Permanence le jeudi soir, de 20h00 à 21h00 par Monsieur le Maire ou un de ses adjoints.

- Vous pouvez recevoir les comptes-rendus du conseil municipal par courrier électronique : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

A noter

Bibliothèque de Rosenwiller :

Horaires d'ouverture Contact : Odile WEISKOPF et
- Lundi : 18h30 - 20h30 Simone EINHART
- Mercredi : 9h30 - 11h30 ☎ : 03 88 50 73 69
- Samedi : 13h30 - 15h00 (aux heures d'ouverture)

Du 1er juillet au 6 septembre, uniquement les lundis de 19h à 21h.

Nos grands anniversaires :

- 90 ans de Mme BRONNER Jeanne, le 17 mai
- 80 ans de Mme HERR Alice, le 23 juin
- 90 ans de M. HUCK Albert, le 13 juillet

Naissances :

- Léo, Christophe SCHMITT, né le 11 mai au foyer de Christophe SCHMITT et Carla ESA
- Mathieu DRISSLER, né le 7 juin au foyer de Philippe DRISSLER et Sandra HEILIGENSTEIN

Décès :

- MEYER Marie-Thérèse, le 22 avril
- DUFFNER Camille, le 28 avril
- DUFFNER Thérèse née DOLL, le 3 juin

Mariage :

- MARTZ Brigitte et PEPITONE Daniel, le 26 juin

Nouveaux arrivants :

- PHILIPPS Sophie et JERINECK Sébastien, arrivés le 1^{er} janvier avec leurs enfants Théo et Clara
- GUTH Charlotte et BRAUER Thomas, arrivés le 1er mars
- ARBOGAST Eric, arrivé le 24 avril
- BANDINELLI PIERA Rita et FLANQUART Franck, arrivés le 15 mai avec leur fils Adrien
- BONNIN Christiane et Joël, arrivés le 15 mai
- FILLON Karine et FAURE Julien, arrivés le 25 mai
- CHARLE Mireille et Marcel, arrivés le 2 juin

Mairie de Rosenwiller

2 place de l'Eglise
67560 Rosenwiller
Tél : 09 62 52 43 25 Fax : 03 88 50 41 66
mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

Le secrétariat sera fermé pour congés annuels

- du 3 au 14 août inclus
- et les après-midi du 16 au 28 août

Location salle communale :

s'adresser à Michel EINHART. Tél : 03 88 50 74 07
ou à Etienne MUHLMAYER. Tél : 03 88 50 44 52

Commune de Rosenwiller



N° 9 - juillet 2010

S'GEMEINERAT

BLATTEL

Bulletin d'information communal

Le mot du Maire



En page 3

Notre dossier
sur l'urbanisme



Rosa Gallica



Chers habitants de Rosenwiller,

Après un début d'été chaotique et frais, nous bénéficions depuis début juillet d'une météo on ne peut plus estivale.

Les orages des dernières semaines ont mis en évidence des dysfonctionnements de notre réseau d'assainissement. Nous allons établir un diagnostic avec le SDEA.

Dans ce bulletin, vous trouverez un résumé des différents chantiers engagés. Le dossier choisi traite de l'urbanisme et vous clarifie, je l'espère, la nécessaire modification de notre P.O.S.

Je vous souhaite un agréable été. Profitez du soleil, de vos vacances, que ce soit dans notre village ou pour une destination plus éloignée.

Bien cordialement,

Votre Maire, Philippe Wantz

Nos activités

Terrain multisports



La réalisation du city- stade se précise.

Après plusieurs réunions du groupe de pilotage dans lequel cinq jeunes se sont largement investis, le choix des entreprises est maintenant définitif. Les travaux se dérouleront au cours de l'été.

Ce projet, d'un montant total de 70 000 €, sera subventionné à 50 % par le Centre national pour le développement du sport (CNDS) et à près de 30 % par le Conseil Général.

Travaux à l'école

Lutte contre les dégâts d'humidité

Les travaux pour palier les remontées d'humidité sont commencés. Avec l'aide des jeunes embauchés durant l'été, Gérard, notre ouvrier communal, prépare le travail qui va être effectué par la Société Sofrelop spécialisée dans l'assèchement de mur.

Ces travaux sont subventionnés à 35 % par le Conseil Général (coût total : 15 500 € HT).

Divers

Visite guidée du Holiesel : une réussite

Une trentaine de personnes ont suivi attentivement les explications de Christine Gerber, bénévole au Conservatoire des Sites alsaciens et grande spécialiste de la flore de notre colline calcaire. Elle nous a fait découvrir entre autres l'ancêtre de la rose : *Rosa gallica* (cf. p.1)



Christine Gerber

Adduction d'eau

Première tranche achevée

En partenariat avec la ville de Rosheim, la pose des tuyaux pour l'approvisionnement en eau potable entre le forage du Eichwald et les actuels châteaux d'eau de Rosenwiller et Rosheim sont achevés. Profitant de la pose de ces tuyaux le long de la route de Grendlbruch, celle-ci a été refaite à la grande satisfaction de tous ceux qui ont à l'emprunter.

Les travaux vont se poursuivre par le raccordement entre les conduites des sources, le forage du Teufelsgebirg, le futur château d'eau et la station de traitement.



Réunion Commissions

Urbanisme

Lors de ses visites du 1er et 28 avril, la commission urbanisme a constaté de nombreuses fissures dans les rues du village : travaux d'entretien à prévoir. Par ailleurs, une réflexion va être conduite pour améliorer l'état de la Route de Gresswiller.

Equipement

- Vous avez sans doute eu l'occasion d'apercevoir Gérard sur sa nouvelle tondeuse.

- La Bibliothèque dispose d'un nouvel ordinateur



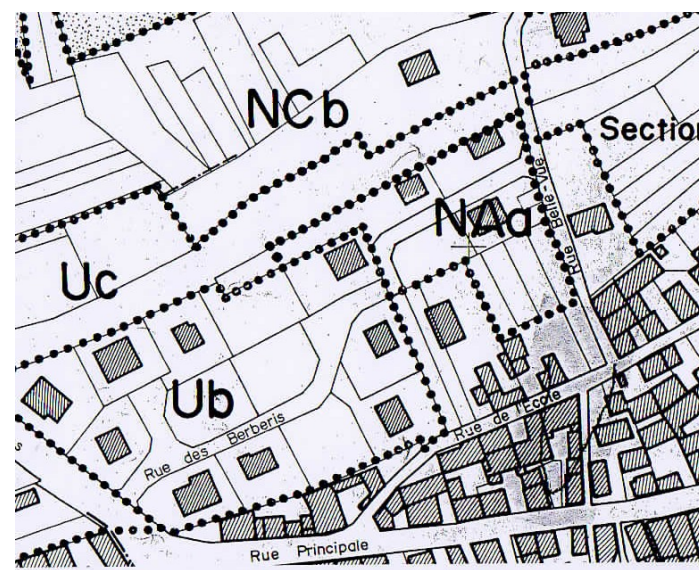
Bibliothèque : Intermède musical et poétique

Le cadre agréable d'une cour d'école nichée au pied de l'église, la douceur d'une soirée printanière, une atmosphère chaleureuse, mais aussi et surtout des artistes dotés d'une bonne humeur communicative dont le répertoire foisonne de textes et de chansons empreints de tendresse, de douceur, de gravité, d'amour ou d'humour : tous les ingrédients étaient réunis pour permettre à la quarantaine de spectateurs venus assister au spectacle du groupe Floréal d'apprécier pleinement ce moment de poésie organisé par la bibliothèque le 11 juin dernier. **Simone Einhart**



Dossier : Urbanisme

Le POS



Un Plan d'occupation des sols (POS) est un document d'urbanisme qui fixe, par zone, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

Les grandes catégories de zones sont les suivantes :

- U : zone urbanisée
 - NA : zone d'urbanisation future
 - NB : zone urbanisée de fait, qu'il n'est pas prévu de renforcer
 - NC : zone agricole
 - ND : zone protégée
- Les zones sont parfois divisées en secteurs :
- Ua : centre ancien du village
 - Ub : Lotissement Les Berberis
 - Uc : extension du village

Le SCOT

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) définit les grands objectifs d'aménagement et d'urbanisme des territoires concernés en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, d'équipements et d'environnement. Le SCOT du Piémont des Vosges correspond aux territoires des cantons de Rosheim, Obernai et Barr, soit 35 communes. Il a été approuvé le 14 juin 2007 pour une durée de 10 ans, mais avec des objectifs à l'horizon 2025.

Modification de notre POS

Pourquoi ?

Certaines parcelles de terrain viabilisées ne sont plus constructibles du fait de la règle des 10 ans inscrite dans le règlement de lotissement. Au terme des 10 ans, « les règles d'urbanisme du lotissement cessent de s'appliquer, à moins qu'une majorité de colotis n'en demande le maintien ». En l'absence de cette demande, le permis de construire ne peut plus être délivré. Pour rendre ces parcelles à nouveau constructibles, il faut modifier notre Plan d'occupation des sols (POS).

Comment ?

Un maître d'oeuvre a été choisi pour préparer le dossier de modification de notre POS avec pour objectif :

- de reclasser les parcelles viabilisées et rendues actuellement non constructibles
- de rendre notre POS totalement compatible avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Quand ?

Compte tenu des démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier, le POS devrait être modifié début 2011.

Il s'agit d'apporter un changement partiel et limité au POS pour tenir compte des terrains viabilisés et non d'une révision du zonage.

En matière d'habitat, le POS doit être compatible avec les orientations du SCOT.

Pour notre commune, le SCOT n'impose pas d'agrandir notre zone constructible.

